

## **Les us, les abus et les silences de l'histoire dans une assemblée départementale. Le cas de la Loire-Atlantique depuis 1968**

L'étude de l'usage politique de l'histoire au niveau d'un département prend pour hypothèse qu'à cette échelle, et pour cet objet, soit observable "une modulation particulière de l'histoire globale"<sup>1</sup>. Les références historiques dans les discours des élus du conseil général, entre 1968 et 2000, fournissent le matériau principal d'une analyse qui cherche, tout d'abord, à cerner les thèmes récurrents et les différentes lectures qu'en font ces acteurs politiques. La comparaison avec d'autres niveaux d'intervention permet ensuite d'interroger l'éventuelle spécificité départementale.

### **Des usages limités mais stratégiques de l'histoire**

Le conseil général de la Loire-Atlantique réunit les élus des 59 cantons du département. Le découpage électoral, bien que revu dans les années 1990, maintient une "sur-représentation des campagnes"<sup>2</sup>. En 1990, l'agglomération nantaise représente ainsi 47 % de la population de ce département mais seulement 28 % de ses conseillers généraux. La dichotomie et le contraste entre la ville centre et les campagnes paraissent constitutifs, dans la longue durée, de la personnalité de ce territoire, héritier de l'ancien Comté nantais et du diocèse<sup>3</sup>. Cette personnalité s'est traduite longtemps au plan politique par un clivage marqué entre les "bocages immobiles" blancs et les villes bleues, Nantes et Saint-Nazaire. Le conseil général est ainsi le miroir déformant d'un pays nantais qui peut apparaître lui-même comme un modèle réduit condensant les héritages politiques, pour l'Ouest de la France, de la Révolution française.

Les trente dernières années du 20<sup>e</sup> siècle ont connu des mutations. Au début des années 1970, Jean Renard écrit à propos des campagnes que "le conservatisme et la tradition règlent la vie politique à tous les niveaux électoraux"<sup>4</sup>. Il constate, presque 20 ans plus tard, que "l'antagonisme séculaire est moins aigu [...], mais qu'on ne saurait effacer du jour au lendemain deux siècles d'antagonismes entre villes et campagnes, entre bleus et blancs, entre cléricaux et laïcs"<sup>5</sup>. Au plan électoral et représentatif, cette évolution se traduit par l'émergence au sein de l'assemblée départementale d'une opposition de gauche, "rose", forte d'un tiers des conseillers à la fin du 20<sup>e</sup> siècle.

Les procès-verbaux des délibérations permettent de suivre quels usages les représentants de ce territoire-palimpseste font de l'histoire. Les trois sessions annuelles remplissent 50 volumes pour la période 1968-2000 ; ils incluent les rapports du préfet et les délibérations<sup>6</sup>. Seules les transcriptions des communications et des échanges publics ont été retenues pour cette étude ; l'analyse quantitative est limitée par la définition de l'objet d'étude : la convocation ou l'usage du passé dans les discours ou les décisions prend des formes variées et d'inégale prégnance, de la simple référence à l'organisation argumentée d'une commémoration.

Avec cette réserve importante, la lecture des procès-verbaux met en évidence une utilisation très sélective et circonstancielle de l'histoire. Le recours à l'histoire est observable dans 24 des 96 sessions du conseil général. Il se concentre fortement sur quelques thèmes : l'histoire du duché et de la province de Bretagne (10 occurrences) est évoquée dans toutes les séances abordant la régionalisation ; la guerre de 14-18 (5 occurrences) alimente aussi les échanges sur l'identité régionale ; la guerre d'Algérie est abordée 4 fois entre 1969 et 1976, pour faire reconnaître la qualité d'anciens combattants aux soldats ; la Seconde Guerre mondiale (3 occurrences) sert à promouvoir tour à tour les valeurs de la Résistance en 1977, le soutien à la Pologne en 1982, la coopération avec la Guinée en 1987. La Révolution française est au cœur des 3 sessions de 1988 qui préparent le bicentenaire.

Cette approche comptable grossière, qui permet de cerner la récurrence des thématiques et des silences, doit être fortement nuancée par la prise en compte d'un second critère, l'ampleur des débats qui témoigne des enjeux. Il conduit à mettre en avant deux thèmes : la Révolution française et l'histoire bretonne.

En abordant la préparation du bicentenaire en février 1988, les membres du conseil général ont conscience d'aborder les rivages de mémoires conflictuelles. Pour la majorité, le rapporteur de la commission des affaires culturelles évoque d'emblée "les traces profondes" et la nécessité du "maximum de respect et de prudence". Pour

<sup>1</sup> . J. REVEL, "Microanalyse et construction du social", dans *Jeux d'échelles*, Gallimard/Seuil, 1996, p.26.

<sup>2</sup> . J. RENARD, *Géopolitique des Pays de la Loire. À la recherche d'une région perdue et retrouvée*, A.C.L. - Crocus, 1988, p. 49.

<sup>3</sup> . Ibidem, p. 62.

<sup>4</sup> . J. RENARD, *Les évolutions contemporaines de la vie rurale dans la région nantaise : Loire-Atlantique, bocage vendéen*, Mauges, Le cercle d'or, 1976, p. 189.

<sup>5</sup> . J. RENARD, *Géopolitique des Pays de la Loire*, ouv. cit., p. 194.

<sup>6</sup> . A.D.L.A., Per 803.

l'opposition de gauche, Brigitte Ayrault déclare "ne pas vouloir ranimer les vieux démons". Mais la recherche de l'apaisement ne dure que le temps des précautions oratoires. Les échanges très vifs sur les dispositions prévues pour la commémoration révèlent des lectures différentes des événements révolutionnaires, des héritages et de leur actualité.

Les différents orateurs de la droite cherchent à montrer que la "fracture" appartient au passé. Le conseiller Lebossé déclare, en réponse à Brigitte Ayrault : "Ce n'est pas du tout une question à propos de laquelle on met en avant des idées politiques [...]. Je pense que cette époque-là est quand même révolue". Il s'agit alors pour la majorité du conseil de proposer une vision supposée acceptable par tous car "dans une révolution il y a des valeurs des deux côtés comme il y a des non-valeurs des deux côtés" (Lebossé) ; le dispositif prévu "devrait permettre à chacun d'apprécier ce qui fut bien et ce qui fut mal de chaque côté" (De Sesmaisons).

En cherchant à mettre à distance, à faire du versant "division" de la Révolution un strict objet d'histoire et non un enjeu de mémoire, les élus de droite manifestent leur souci de se construire une image de rassembleurs. Ils insistent moins sur le versant "fondation" de la Révolution, susceptible de lectures différentes au sein même de la majorité. Si la République est un acquis revendiqué par deux conseillers, les droits de l'homme ne sont abordés que par l'un d'entre eux pour en remettre en cause l'origine : "Qu'on ne me parle pas des droits de l'homme comme une invention de la Révolution ! Comme s'il n'y avait jamais eu de droits pour les citoyens avant la Révolution ! [...]. Beaucoup trop de Français ont considéré que la Révolution fermait une ère de notre histoire et en ouvrait une autre. Je pense qu'en fait, depuis 200 ans, nous avons vécu une parenthèse de notre histoire [...], une partie des acquis de notre société française, de notre société de liberté que nous défendons à travers le monde, avait déjà une existence avant 1789" (De Sesmaisons).

Histoire contre mémoire, permanence contre rupture contribuent à réduire la portée de l'épisode révolutionnaire. Cette posture implicite permet d'accuser la gauche d'instrumentaliser le passé et de briser le consensus. Étienne Garnier, élu du R.P.R., supplie "qu'on ne recherche pas à avoir raison aujourd'hui en prenant tel ou tel aspect d'un raisonnement qui fait apparaître qu'on était à l'époque ceci ou cela". Le conseiller Dejoie dénonce, lui, dans l'interprétation de gauche le "sectarisme qui était encore à la mode dans ce pays il y a deux ans", c'est-à-dire avant la cohabitation.

La minorité de gauche du conseil général affirme, elle aussi, chercher à rassembler, mais son système de lecture de la Révolution est différent. Elle ne cherche pas à minimiser le versant division et rappelle les lignes de fracture entre révolutionnaires et contre-révolutionnaires, entre villes et campagnes, en l'occurrence "Nantes, girondine, isolée de son arrière-pays" (Brigitte Ayrault). Les quatre orateurs socialistes de la session de février 1988 insistent pour que les origines de la Révolution soient largement évoquées dans les manifestations du bicentenaire : à la longue durée et à l'idée de parenthèse révolutionnaire serait ainsi opposée celle de rupture justifiée.

À la droite qui prétend la fracture oubliée, la gauche rappelle une mémoire de la guerre civile qu'elle aurait entretenue. La conseillère Claude Seysse témoigne de son étonnement d'avoir lu dans un journal local "un certain nombre de documents qui faisaient état de la "Grand'Guerre". La Grande Guerre, pour moi, c'était la guerre de 1914-1918. J'ai donc lu ce journal et j'ai découvert qu'en 1795, on parlait encore de règlements de comptes entre villages et qu'il s'agissait de 1793. Alors, ne me dites pas que tout est oublié et que nous sommes tous exactement sur la même longueur d'onde en ce qui concerne ce problème". Les quatre intervenants revendiquent tous l'héritage de la Révolution comme acte fondateur des droits de l'homme dont ils rappellent l'actualité en terme d'inachèvement. Malgré ces lectures différentes, le dispositif commémoratif proposé est adopté à l'unanimité le 9 février 1988. Lors de la session de novembre, après la réélection de François Mitterrand, les socialistes remettent en cause les modalités prévues, reprochent au conseil général son action isolée et une approche trop livresque et éditoriale de la commémoration ; ils proposent une grande fête populaire le 26 août, à la manière de celle prévue à Paris, pour rappeler "les motifs d'être fier du message révolutionnaire". La majorité du conseil repousse cette proposition au nom des spécificités régionales, contredisant au passage l'idée de la fossilisation de la fracture : "Ce n'est faire injure à personne que de dire qu'il existe un syndrome particulier à l'Ouest de la France et à la Loire-Atlantique. Nous l'avons dit dès le départ : les cendres ne sont pas encore totalement froides dans nos régions et il ne faudrait pas les réactiver stupidement en habillant de bleu les amicales laïques, de blanc les patronages et en faisant jouer tout le monde à la petite guerre" (Édouard Landrain).

### **L'histoire et la question régionale**

Si l'évocation de la Révolution peut révéler les clivages idéologiques et les horizons d'attente, celle de l'histoire bretonne peut déplacer, selon les contextes, les lignes de partage habituelles.

L'histoire bretonne fournit une large matière argumentative aux élus du conseil général lors des grands débats sur le découpage régional. En octobre 1968, puis en novembre 1972, l'assemblée départementale doit donner son avis sur le maintien ou la modification des 21 régions définies en 1956. Une très large majorité se dessine pour réclamer le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne au nom de l'histoire ; si, de façon attendue, le passé ducal est convoqué et notamment la figure de la reine Anne, "née et mariée à Nantes, dernière souveraine du peuple breton" (Dassié, le 12 novembre 1972), c'est la référence à la guerre de 1914-1918 qui est la plus utilisée. En octobre 1968, le conseiller général Fournis déclare : "Chacun sait que la Guerre de 1914-1918 a été gagnée en grande partie grâce à la conduite admirable des X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> Corps d'armée, ceux dont le Kronprinz disait : l'attaque a été menée par des régiments bretons et vendéens, les meilleurs de l'armée française". Ce rappel du "sentiment" est selon lui nécessaire car "si les

étudiants se sont révoltés en mai dernier, c'est précisément en raison d'une dépersonnalisation". L'argument de la bravoure et du sacrifice particuliers des Bretons est à nouveau utilisé en janvier 1970, par les conseillers Fournis et Du Dresnay, à l'occasion d'une demande de subvention pour l'entretien du mémorial de Sainte-Anne d'Auray aux "240 000 morts bretons" de la Guerre de 1914-1918 : "Si les morts de la Loire-Atlantique sont considérés comme Bretons, les vivants doivent l'être aussi". Au fil des débats, 14-18 apparaît comme un événement fondateur de l'identité régionale bretonne et de l'Ouest armoricain. En novembre 1972, le conseiller Dassié surenchérit sur les "250 000 fils des 5 départements bretons tombés au champ d'honneur"<sup>7</sup>.

Cet usage récurrent illustre l'étendue des enjeux de mémoire de 14-18 et sa plasticité référentielle. Les souvenirs de la Grande Guerre permettent d'affirmer une spécificité régionale tout en rappelant "le symbole le plus achevé de l'unité française"<sup>8</sup>. Ils donnent, à des notables toujours soucieux de promouvoir un enracinement local, la matière pour mettre en exergue la filiation entre les valeurs héritées de la "petite" patrie, l'attachement à la terre et à la foi, et celles mises au service de la "grande".

En 1968 et 1972, l'histoire bretonne n'apparaît pas comme un objet de débat entre la droite et la gauche, très minoritaire, du conseil général. Elle suscite, par contre, quelques lectures divergentes au sein de la droite. Si la majorité de ses élus revendique la "bretonnité" du département, certains contestent cet héritage en mettant en doute l'existence d'un sentiment "national" breton avant et après 1532 ; Olivier Guichard, thuriféraire de la région Pays de la Loire, rejette quant à lui tout recours à l'histoire au nom de la modernité économique.

En novembre 1977, les termes du débat changent. Le conseil général de la Loire-Atlantique doit se prononcer sur son adhésion à la charte culturelle bretonne dont le principe a été évoqué par le président Giscard d'Estaing en février : "Ainsi sera confirmé le fait qu'il n'y a aucune contradiction entre la volonté de vivre la culture bretonne et la conscience d'être pleinement français". Le conseil général choisit à l'unanimité de rejoindre les quatre autres départements bretons dans cette instance culturelle. Mais le long débat qui précède, fort de 13 intervenants et de 22 prises de parole, révèle des motivations et des argumentaires historiques très différents. Pour le Parti socialiste, Jacques Floch dénonce la succession de pouvoirs centralisateurs et s'appuie sur Jean Jaurès "qui, il y a plus de 70 ans, observait que l'on pouvait exprimer des idées républicaines et socialistes en breton, en basque et en occitan", pour affirmer que "la Bretagne n'existera vraiment que lorsque le socialisme sera". Le conseiller Le Corre, au nom du Parti communiste, est favorable à la charte car il y voit un moyen de promouvoir la culture populaire dont l'exigence fut rappelée, selon lui, lors de la Révolution française, de la Commune et à la Libération.

Les intervenants des partis de droite reprochent à la gauche sa "politisation" de la question. Leur adhésion à la Bretagne culturelle est justifiée au nom de la mémoire, des traditions, du "cœur" (trois occurrences dans le débat). L'intervention de la conseillère Fournier traduit bien cette conception d'une identité régionale fondée sur l'héritage et les permanences : "Je sais combien dans cette région nous sommes liés à l'âme bretonne - je le suis moi-même par mon nom de jeune fille - par l'habitat, par les coutumes, par une certaine sensibilité. Nous avons souffert d'être séparés de nos voisins naturels". Le débat donne aussi l'occasion d'interroger ou de mettre en cause l'héritage révolutionnaire. Le conseiller Verbe considère que "nous vivons depuis la Révolution dans le plus étroit des jacobinismes" et il prône le fédéralisme. Quant au conseiller De Sesmaisons il poursuit, à 9 ans de distance, sa mise en examen de la Révolution et de ses avatars en déclarant que "la culture des différentes provinces de France était infiniment mieux sauvegardée sous l'Ancien Régime" ; il interroge aussi "ses amis de la gauche" à propos des guerres de Vendée et de Cadoudal "un vrai breton" : "À l'époque, si nous voulions utiliser la terminologie actuelle, de quel côté étaient les troupes colonialistes ? "

### **Une spécificité départementale ?**

L'observation des usages du passé par les élus du conseil général de la Loire-Atlantique de 1968 à 2000 permet-elle de cerner des pratiques propres à cet acteur et à ce niveau d'analyse ? La comparaison peut être faite en prenant en compte une autre échelle, celle d'une ville, en l'occurrence Nantes<sup>9</sup>. Alors que de 1945 au début des années 1970 tous les indicateurs montrent un amenuisement des pratiques et des préoccupations mémoriales sur la toile de fond des Trente Glorieuses, depuis le milieu des années 1970 une demande multiforme de réappropriation du passé s'exprime à Nantes. Elle est prise en compte par le politique à la fin des années 1980. Confronté au profond changement d'une ville qui perd ses usines, qui voit son port migrer vers l'aval et sa province historique lui échapper, le pouvoir municipal s'efforce de construire une nouvelle identité urbaine en mobilisant son histoire. Une politique de mémoire s'élabore, qui instaure un nouveau rapport au passé de la ville et sert à promouvoir son identité. La survalorisation d'un événement dont la ville n'a été que le cadre accidentel, l'Édit de Nantes, la volonté d'émergence du refoulé à propos de la traite des Noirs visent à construire l'image et l'horizon d'attente de la ville. En avril 2003, le maire, Jean-Marc Ayrault, peut ainsi justifier le choix de sa ville par l'UNESCO pour recevoir le forum mondial des droits de l'homme, car il s'agit "d'une ville française à l'identité compatible avec le thème de la manifestation [...] Ville de l'Édit de Nantes, symbole de la tolérance, et aussi des Anneaux de la mémoire, véritable psychanalyse de la ville sur une époque sombre de son histoire".

<sup>7</sup> . Le nombre des morts bretons de 14-18 est estimé aujourd'hui à 120 000 hommes. Voir D. GUYVARCH, "Guerre de 14" dans A. CROIX et J-Y. VEILLARD, *Dictionnaire du patrimoine breton*, Apogée, 2000, p. 458.

<sup>8</sup> . J-J. BECKER, dans J-F. SIRINELLI, *Histoire des droites en France*, t. 2, Gallimard, 1992, p. 545.

<sup>9</sup> . D. GUYVARCH, *La construction de la mémoire d'une ville. Nantes. 1914-1992*, Presses Universitaires du Septentrion, 1997, 782 p.

L'étude des discours et des actes<sup>10</sup> des élus du conseil général ne permet pas d'établir une périodisation comme celle esquissée pour Nantes, ni de saisir un changement du régime d'historicité<sup>11</sup>. Le cadre départemental ne serait-il pas alors propice à l'expression, et donc à l'observation, de pratiques référentielles historiques ? L'exemple voisin de la Vendée infirme cette hypothèse. Le conseil général, sous la houlette de son président Philippe de Villiers, mène une très active politique d'exploitation de son passé contre-révolutionnaire dont la finalité est à la fois idéologique et économique<sup>12</sup>.

Face à la ville, Nantes, et à la Vendée, le département de Loire-Atlantique semble faire preuve d'une certaine réserve dans la mobilisation de l'histoire. La prégnance de ces deux acteurs voisins (affrontés aujourd'hui dans leur mémoire comme hier dans leur histoire) incite-t-elle à la prudence face aux risques de saturation de la mémoire ? Une mise en perspective sur un temps plus long permet de suggérer une autre hypothèse. Jusqu'au milieu du 20<sup>e</sup> siècle, le conseil général de Loire-Atlantique apparaît comme un conservatoire dans lequel l'ancien régime d'historicité se maintient : l'histoire justifie le présent et donc le pouvoir presque sans partage des notables<sup>13</sup>. Ce n'est qu'au milieu des années 1970 que les voix, toujours minoritaires, des porteurs d'un autre horizon d'attente sont assez nombreuses pour se faire entendre mais le contexte général rend l'avenir incertain et les incite donc à la prudence et à la modération. Les tenants de "l'expérience", les représentants des anciens bocages immobiles, perçoivent, eux, la mutation irréversible de leur territoire et de leur pouvoir qui met fin définitivement à "la tyrannie de l'histoire" et donc à ses leçons. Les deux forces politiques en présence partagent peut-être, pour des raisons différentes, un même désenchantement qui les incite à utiliser avec prudence une histoire au sens incertain.

---

<sup>10</sup> . D. GUYVARC'H, *ouv. cit.*, p. 141 à 160. ,

<sup>11</sup> . L'exemple nantais semble pouvoir valider, à une échelle locale, le schéma proposé par François Hartog du passage du "présentisme" à l'ère de la mémoire dans les années 1980. Voir F. HARTOG, "Temps et histoire. Comment écrire l'histoire de France", dans *Annales. Histoire, Sciences sociales*, n° 6, 1995.

<sup>12</sup> . J-C. MARTIN, *La Vendée de la mémoire (1800-1980)*, Seuil, 1989.

<sup>13</sup> . Les signes sont multiples. En 1934, l'assemblée départementale refuse un buste de la République dans la salle des délibérations et elle déclare "rester libre aujourd'hui, de vouloir délibérer sous le regard de ce Christ, plutôt que sous l'égide de la République qui, jadis, l'avait chassé des tribunaux" (P.V. du C.G., 23 octobre 1934). Les dynasties familiales sont fréquentes dans le C.G. De 1908 à 1990, le C.G. n'a connu que 5 présidents car seul le décès a provoqué le changement.